

**République Française**

N° 2023-101

**Ville de Draguignan**

<b>Membres</b>		
<b>Membres afférents au Conseil Municipal</b>	<b>Membres en exercice</b>	<b>Votants</b>
39	39	37

**ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE D'UNE EMPRISE  
À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AH N° 430 SISE 3  
BOULEVARD MARCEL PAGNOL À DRAGUIGNAN**

**Mairie de Draguignan**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 20 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

**PROCURATIONS :**

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

**ABSENTS :**

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO

**Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU****Publié le : - 2 OCT. 2023**



## RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

VU l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières;

VU l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes;

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M) est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n° 430 d'une superficie totale de 7 771 m<sup>2</sup> sise 3 boulevard Marcel Pagnol à Draguignan.

Considérant qu'une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 430 est grevée d'un emplacement réservé n° EP11 prévu pour la réalisation d'un bassin de rétention ;

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement du bassin de rétention, Monsieur le Maire a informé la C.R.A.C.M de son souhait de se porter acquéreur d'une emprise d'environ 1602 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle susvisée, à l'euro symbolique non recouvrable sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal ;

L'équipement prévu sur l'emplacement réservé sera réalisé en totalité sur l'emprise cédée à la Commune.

Considérant que la C.R.A.C.M a répondu favorablement à la demande de Monsieur le Maire;

Le plan de ladite parcelle est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ,

- approuve l'acquisition amiable d'une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 430 à l'euro symbolique non recouvrable ;
- autorise Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
- autorise Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :